



Journal communal de Founex

Edition d'été

Message de la Municipalité

Il est usuellement rare que nous puissions vous proposer une édition estivale de notre journal communal. Pourtant, l'été est une période propice à pouvoir se rencontrer dans un cadre amical et festif, en témoigne la variété des activités proposées à nos concitoyens, que ce soient la traditionnelle Fête nationale, la Semaine du Soir, ou la Fête au village qui célèbre son retour cette année.

Outre le cadre festif, les actualités liées à notre village et à la région ne sont pas en reste, qu'il s'agisse de procédures administratives, de travaux à venir, ou de simples rappels des actions entreprises par la Commune. Dans ce cadre, nous tenons à mettre en exergue les résultats obtenus en matière de finances communales. Grâce à la pugnacité de nombreuses communes dont la nôtre, quelques termes de la péréquation ont en effet pu être changés

C'est ainsi que nous nous retrouvons à vous soumettre l'édition la plus étendue de notre journal à ce jour. Dans le fond, il s'avère finalement qu'il ne manque jamais de sujets à aborder. Nous espérons que sa lecture vous captivera, et vous souhaitons par ailleurs un très bel été. Pensez d'ailleurs à vous prémunir en cas de canicule !

La Municipalité

Fête nationale du 1er août

La Municipalité et le Comité d'organisation du 1er Août ont le grand plaisir de convier la population à la Fête Nationale Suisse.

Repas chauds et boissons seront servis durant les festivités qui se dérouleront sous la cantine aménagée au Centre communal de Founex.



Animée par le C(h)oeur des Yodleuses de Genève, la partie officielle et l'apéro offert par la Municipalité seront suivis par le cortège aux lampions. Il s'ensuivra la lecture du Pacte, le chant du Cantique Suisse, le traditionnel feu du 1er Août. La soirée se clôturera par un bal jusqu'à la fin de la fête, assuré par DJ Turtle.



Photographie @ coeurdesyodleuses.ch

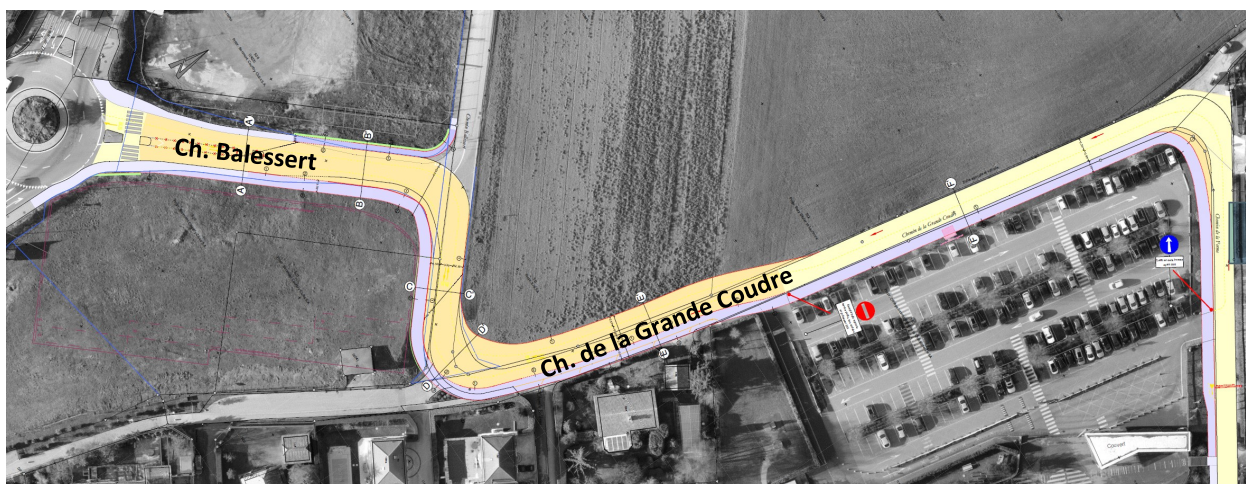
ACTUALITÉS & INFOS GÉNÉRALES

Travaux routiers au chemin Balessert et au chemin de la Grande Coudre

Au fil des années, la problématique liée au trafic routier de la Route de Divonne s'est révélée de plus en plus préoccupante. Afin d'y remédier, des études de mobilité ont été effectuées dans ce secteur, et de nombreux échanges ont dû se poursuivre avec les autorités cantonales. A la suite de ce processus de plusieurs années, un premier projet a fini par voir le jour, élaboré conjointement avec l'Ecole internationale, consistant en l'élargissement du cheminement menant à l'école.

Ainsi, par le biais d'un préavis approuvé en mai 2023 par le Conseil communal, la Municipalité sera bientôt en mesure de faire exécuter les travaux en question. De la sorte, elle poursuit trois objectifs en matière de mobilité douce :

- Renforcer et sécuriser les cheminements de mobilité douce piétons/vélos à usage public aux abords de l'école.
- Favoriser et fluidifier l'accès au site de l'Ecolint pour les bus et transports scolaires afin de les rendre plus attractifs.
- Séparer le trafic des transports individuels motorisés (TIM) se rendant à l'Ecolint de la mobilité douce et le fluidifier afin d'éviter les engorgements, notamment sur la route de Divonne au droit du giratoire de Balessert.



L'étape principale consiste à créer une voie centrale destinée exclusivement aux bus scolaires. Cette voie sera créée de la sortie du giratoire à l'entrée de l'école internationale. Elle permettra au bus d'amener plus rapidement les élèves. Le gabarit routier sera porté à un minimum de 9 m de large.

Pour réaliser les travaux, des longues démarches ont été entreprises avec les autorités cantonales pour permettre une emprise sur la surface d'assolement (SDA).

Le projet prévoit la mise en place d'un trottoir surélevé d'une largeur de 3m. Ce dernier permet le cheminement des piétons et des vélos sur l'entier du chemin de la Grande Coudre et la partie ouverte à la circulation du chemin de la Ferme.

Afin de renforcer l'accessibilité sur le giratoire, il est également prévu d'élargir le trottoir, du côté lac du chemin Balessert, jusqu'à 3m entre le chemin de la Grande Coudre et la route de Divonne. Cela devrait permettre de relier l'arrêt de bus des Champs Blancs et les cheminements attenants, ainsi que les pistes cyclables réalisées sur le franchissement du nœud autoroutier.

La Municipalité souhaitait réaliser les travaux durant l'été en cours, mais est cependant toujours en attente de l'autorisation cantonale définitive de réaliser les travaux. Ce projet est en effet tributaire de différentes autorisations devant encore être délivrées.

ACTUALITÉS & INFOS GÉNÉRALES

Founex et la péréquation

« C'est la faute à la péréquation » est une phrase que l'on entend très souvent dans nos contrées.

Mais comment définir la péréquation globale ? Il s'agit de trois mécanismes distincts : la facture sociale, la facture policière et la péréquation elle-même. Cela représente pour notre Commune un montant très conséquent. En 2023, sur des charges totales de 32 mios de francs, la facture de la péréquation s'élevait à 7.6 mios, celle de la facture sociale à 9.2 mios et la facture policière à 0.8 mios. Cela fait un total de 17.6 mios, soit 55% de nos charges. Plus frappant encore : cette facture globale correspond à 73% de nos revenus liés aux impôts encaissés par la Commune.

La spécificité du modèle péréquatif vaudois est qu'une majeure partie de cette facture est basée sur la capacité financière des communes, avec une pénalisation assez importante si le taux d'imposition s'éloigne de la moyenne cantonale. Plus le taux est bas (le taux moyen est aux environs de 68, Founex est à 57), plus la facture de péréquation sera « pénalisante ».

Des systèmes péréquatifs existent à tous les niveaux en Suisse, et cela semble normal que les Communes ou Cantons dits « riches » contribuent de manière plus importante que les « pauvres ». Toutefois, le système vaudois était extrêmement opaque et très difficilement compréhensible.

L'initiative « S.O.S. Communes » a été lancée pour que la facture sociale soit reprise par le Canton, sur le principe du « qui décide, paie ». En effet, les charges sociales payées par les communes sont décidées par le Canton. Pour rappel, il avait été fait appel aux communes afin qu'elles soutiennent le Canton il y a plus de 15 ans, de manière temporaire, alors que le Canton se trouvait dans une situation financière très compliquée. Cette mesure temporaire est bien évidemment toujours en place.

A la suite du dépôt des signatures pour l'initiative, le Conseil d'Etat a planché sur une refonte du mécanisme de calcul et une Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV) vient d'être acceptée par le Grand Conseil vaudois. De ce fait, le comité d'initiative de S.O.S. Communes a décidé de retirer son texte, acceptant le contre-projet que représente cette nouvelle péréquation.

Les changements principaux sont une participation moindre des communes aux futures hausses de la facture sociale (anciennement 33%, maintenant 13%), ainsi que le traitement de la facture sociale en francs par habitant et non plus en lien avec la capacité financière des communes. Ces changements ne vont pas avoir un effet notable sur le montant que notre Commune devra payer au Canton. Toutefois, cela améliore la lisibilité et la prédictivité des montants pour les années à venir. Pour information, le montant total de la facture sociale à la charge des communes prévu pour 2024 est de 791 mios !

Founex s'est ralliée à l'initiative de plusieurs communes vaudoises de faire recours contre les factures des années précédentes, suite à l'arrêt du Tribunal Fédéral reconnaissant en partie que les charges peuvent être « disproportionnées » pour certaines communes. Nous avons toutefois décidé de continuer à payer les montants réclamés pour les années en cours mais la voie juridique est toujours d'actualité. Affaire à suivre.

N'hésitez pas à écrire à greffe@founex.ch si vous avez la moindre question ou remarque sur ce sujet.

Laurent Kilchherr, Municipal

TERRITOIRE & TRAVAUX

Procédure d'officialisation des chemins privés

En raison de demandes de concitoyens, nous détaillons ci-dessous la procédure à suivre pour officialiser le caractère privé d'un chemin. De la sorte, les habitants émettant le souhait de restreindre leur chemin à la circulation peuvent obtenir quelques droits relevant de la Loi sur la circulation routière.

En effet, par défaut les chemins privés ne permettent pas de disposer d'un cadre légal prévu par les réglementations routières, ces chemins étant généralement situés sur différentes parcelles privées.

Bien qu'il s'agisse d'une procédure dépendant en grande partie des autorités cantonales, la Commune de Founex accompagne toutefois les requérants pour qu'ils puissent officialiser leur chemin et obtenir le droit légal d'y apposer des panneaux de signalisation.

Les différentes étapes pour parvenir à officialiser un chemin privé sont les suivantes :

1. Fournir à la Commune un plan accompagné d'un courrier demandant le classement du chemin

- Ce courrier doit spécifier que les propriétaires souhaitent l'officialisation du caractère privé du chemin, avec la mise en place d'une interdiction de circuler à l'exception des riverains
- Il doit être signé par tous les propriétaires ainsi que par toutes les personnes possédant des servitudes de passage
- Le plan peut quant à lui provenir de différentes sources, telles que le guichet cartographique cantonal

2. Une fois ces documents remis à la Commune et contrôlés par cette dernière, elle les transmet à l'inspecteur cantonal de la signalisation pour validation. Cas échéant, une mise à l'enquête a lieu

- Deux dates par mois sont prévues pour la publication des mesures de signalisation
- Le délai de recours est généralement fixé à 4 semaines après la date de publication

3. Si aucun recours ne parvient, le canton transmet à la Commune une autorisation de mise en place de la signalisation

- Celle-ci est transmise aux propriétaires, ou auprès de leur représentant, en vue de l'achat et de la pose de la signalisation autorisée

4. Une fois la signalisation installée, les propriétaires doivent en informer la Commune pour qu'une visite ait lieu sur place.

- Cette formalité faite, la Commune annonce la conformité de la pose auprès de l'inspecteur de la signalisation via le formulaire de retour
- La procédure est alors terminée et le chemin devient officiellement classé et signalé en tant que chemin privé

Un exemple de plan produit grâce au guichet cartographique cantonal (www.geo.vd.ch) et ses outils embarqués.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Retour sur la sortie Nature du 26 avril 2024



La Municipalité et Pro Natura Vaud ont invité la population à une sortie nature le vendredi 26 avril dernier, au soir.

Une trentaine de Founachus ont rejoint l'aventure et sont venus à la découverte de la nature à l'Avenue de Bossey, une des plus longues allées d'Europe, malgré une météo incertaine.

Fort heureusement, les nuages se sont dissipés pour le début de la balade en forêt, au bon moment.

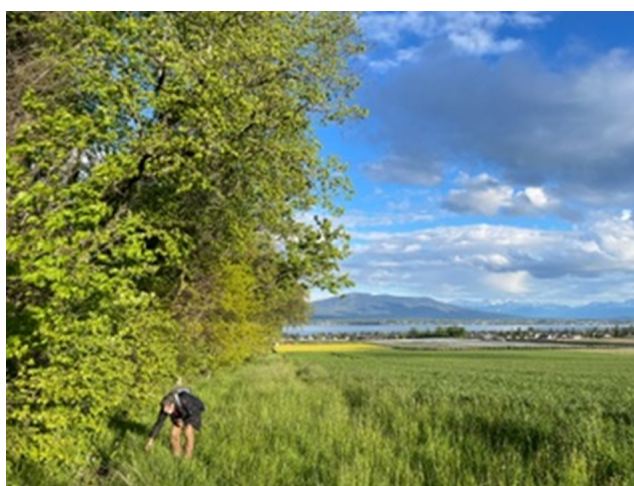
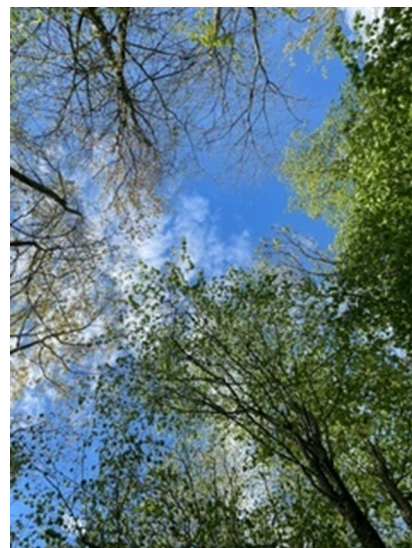
Dès les premiers instants, et à peine après avoir fait quelques pas sur le chemin de l'allée, les personnes présentes se sont laissées envoûtées par le guide, M. Florian Meier, et son savoir sur la nature.

Les enfants ont cherché les différentes espèces d'érables des deux côtés de l'avenue de Bossey et les adultes ont quant à eux écouté attentivement les explications de Florian Meier sur les interactions entre la faune et la flore. Les membres présents du Comité de Pro Natura Vaud ont participé aux discussions.

« M. Meier nous a fait oublier l'heure avec sa passion pour les plantes et ses connaissances sur l'écologie et nous aurions pu continuer à lui poser des questions pendant des heures ! », commente une participante de cette ballade.

But ultime de cette promenade entre les deux canaux de Bossey : Une verrée bien méritée, offerte par la Municipalité.

Les conversations et discussions ont continué dans la bonne humeur jusqu'au coucher du soleil.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Présentation de Texaid

Depuis plusieurs années désormais, la déchetterie intercommunale de Founex-Coppet a conclu un partenariat avec la société Texaid, spécialisée dans la revalorisation des textiles usagés. La déchetterie dispose ainsi d'un conteneur de cette société, faisant partie de leurs quelques 6'500 points de collectes de Suisse.

Par ce biais, Texaid se charge de récupérer tout textile usagé, dont notamment :

- les vêtements propres, qu'ils soient en coton, en cuir ou en fourrures ;
- les chaussures propres pouvant encore être portées, nouées par paires ;
- les textiles de table, de literie et domestiques ;
- les chaussettes, les sacs, ceintures, couettes et coussins.



La collecte est par ailleurs assurée par la logistique de Texaid, optimisée pour allier écologie et économie. Enfin, elle procède au tri de tous les textiles récoltés, pouvant devenir des vêtements de seconde main, être transformés en chiffons d'essuyage, en laine de recyclage ou en matériaux d'isolation. Seuls 8% du volume total sont « perdus » et soumis à une valorisation thermique.



Photographie @ Site internet de Texaid

Grâce à la vente des vêtements encore utilisables et des matières recyclées, Texaid dégage des fonds qu'elle destine à des organisations caritatives destinées à des projets sociaux en Suisse et à l'étranger. Le choix de l'organisme subventionné revient au partenaire sur place.

Pour l'année 2023, ce ne sont pas moins de 31'981 kilos de textiles qui ont été récoltés dans les communes de Coppet et de Founex. Ce volume représente une rétribution de CHF 5'114.15, qui a ainsi été reversée au Service intercommunal pour l'exploitation de la déchetterie (SIED). S'agissant du choix de l'organisme à soutenir, le SIED a opté pour l'association Pro-Jet à Nyon, œuvrant à la réinsertion professionnelle de jeunes en difficulté.

Ainsi, par le simple fait de jeter d'anciens vêtements au sein de la déchetterie, vous contribuez à l'environnement et à la préservation des ressources, tout en aidant quelques jeunes gens à entrer dans la vie active. Par ailleurs, Pro-Jet missionne justement les jeunes de son association pour procéder au ramassage des déchets encombrants sur le territoire communal par véhicule hippomobile, mais également à l'entretien des vélos en libre-service du territoire. Il s'agit ainsi d'une sorte de cycle, un cercle vertueux mis en place au niveau communal.

MOBILITÉ & SPORT

Voiture Mobility

Nous tenons à rappeler à nos concitoyens qu'un véhicule Mobility en car sharing est mis à disposition toute l'année sur le parking de la maison de Commune.

Installée en 2022, cette voiture connaît un succès modeste mais grandissant. En effet, pas moins de 193 réservations ont été effectuées sur l'année 2023. Si de nombreux visiteurs profitent de cette opportunité lors de leur passage dans notre village, environ un tiers des utilisateurs de cette voitures sont des habitants de Founex.

Mobility propose de nombreuses offres, avec ou sans abonnement, adaptées aux besoins de déplacement de chacun et chacune. Ce système est une alternative écologique et souvent rentable économiquement vis-à-vis des voyages en voiture privée.



La voiture disponible sur le parking de la maison de Commune est un modèle Renault Zoe 100 % électrique.

Vélos électriques en libre-service

Sur le même principe que le car sharing, il est à rappeler également que la Commune est dotée de stations de vélos en libre-service (VLS) intégrées au réseau du district de Nyon. Si vous n'ignorez certainement pas l'existence de la station située au centre du village, vous n'avez peut-être pas connaissance de la seconde ayant été mise en place au sein de l'Ecole internationale, à Châtaigneriaz, depuis déjà deux ans.

Dotées de vélos traditionnels et de quelques modèles électriques, les stations sont de plus en plus fréquentées pour être à présent parmi les plus utilisées de la région de Terre Sainte. La Municipalité envisage dès lors d'en ouvrir de nouvelles à des endroits stratégiques, afin de répondre à cette demande croissante.



Il est à savoir par ailleurs que la maintenance et l'entretien de ces vélos est assurée par les jeunes de l'association Pro-Jet. C'est ainsi l'occasion de rappeler le cercle vertueux mis en place, tant d'un point de vue environnemental que social, évoqué dans nos colonnes à la page précédente.

MOBILITÉ & SPORT

Point de situation sur la piscine-patinoire de Terre Sainte

Depuis début avril dernier, les travaux de la piscine-patinoire de Terre Sainte ont pu reprendre, avec plusieurs avancées importantes, dont notamment l'installation des raccordements souterrains pour l'eau, l'électricité et le chauffage. A terme, le complexe sera par ailleurs connecté à un réseau de chauffage à distance (CAD) en partenariat avec les SITSE et la Romande Energie, qui utilisera la chaleur des eaux usées de la Station d'épuration de Terre Sainte. Par échanges de chaleur, la patinoire fournira de l'énergie au CAD lors de la création de la glace en hiver, et cette même énergie pourra être restituée à la piscine en été.

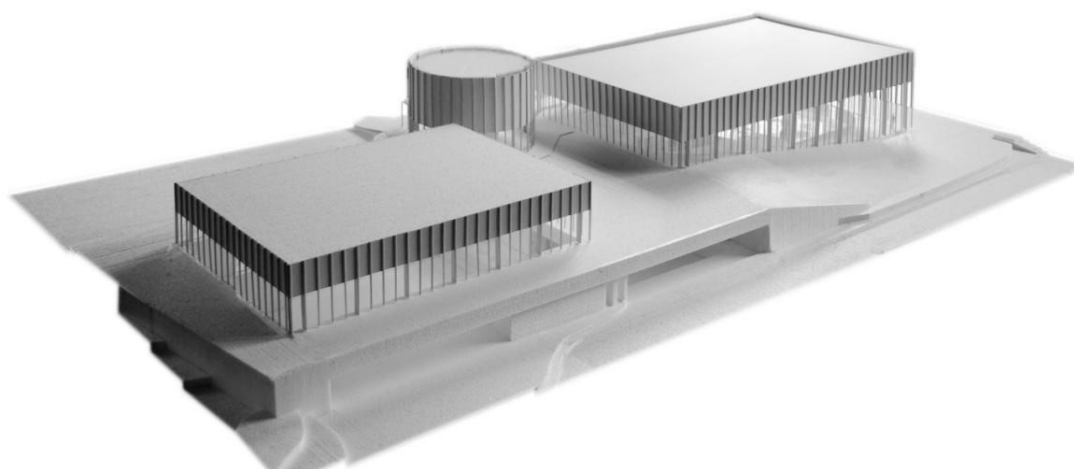


En parallèle, les éléments spécifiques pour la piscine et la patinoire ont été produits et assemblés avec une optimisation du dimensionnement. Les travaux de charpente sur site ont ensuite eu lieu au cours du mois de juin, avec l'installation de grues et d'échafaudages.

A l'heure actuelle, il s'ensuit la construction en bois de la piscine et du bâtiment d'accueil. Enfin, la construction de la charpente de la patinoire débutera après la rentrée scolaire, avec la toiture et les façades.

Dirigé par la société immobilière intercommunale Arsko SA représentée par les communes de Terre Sainte, ce projet fait l'objet d'une vive vigilance de la part de son Comité de pilotage, lequel est déterminé à prendre les décisions qui concilient la fonctionnalité de l'ouvrage, la durabilité des installations et les aspects financiers, tout en visant le maintien des délais. En effet, en raison de l'évolution défavorable des coûts de construction de ces dernières années, il y a lieu d'analyser toutes les optimisations possibles dans chaque corps de métier en vue de maîtriser au mieux les coûts d'investissement.

Sous les meilleures auspices, à supposer que les délais prévus sont maintenus, le COPIL estime que l'ouverture du complexe pourrait avoir lieu d'ici l'été 2025.



CULTURE & SOCIAL

Prix artistiques de la Ville & de la Région de Nyon Appel à candidatures



Comme chaque année, la Région et la Ville de Nyon organisent de manière conjointe les Prix artistiques qu'elles remettent chacune, afin de soutenir l'émergence de jeunes talents, de saluer des parcours artistiques exemplaires, ou encore de récompenser un parcours qui se distingue déjà tout en démontrant encore un fort potentiel de développement. Les artistes, associations culturelles ou collectifs d'artistes sont invités à soumettre leur candidature, et pourront alors prétendre à l'un des deux prix, dotés d'une valeur de CHF 10'000.00.

Le Prix de la Région de Nyon se consacre chaque année à une discipline différente. Pour sa 17ème édition, le domaine des **arts de la scène** sera mis à l'honneur. Ce Prix est ouvert sans limite d'âge aux artistes originaires, résidant ou travaillant dans les communes membres de la Région de Nyon, dont Founex fait partie.

Le Prix artistique de la Ville de Nyon s'adresse quant à lui aux jeunes artistes âgés de 35 ans au maximum, ou aux associations culturelles existant depuis cinq ans ou moins. Les candidats doivent se distinguer de manière déterminante dans les domaines de la musique, de la littérature, du théâtre, de la danse ou des arts visuels entre autres. Ils doivent attester d'un lien étroit avec Nyon et sa région, de par l'origine, le domicile ou l'activité.

Si vous ou votre collectif répondez aux critères demandés, nous vous invitons à vous rendre sur les pages d'information des Prix artistiques de la Ville et de la Région de Nyon pour vous y inscrire :



Page de la Région de Nyon



Page de la Ville de Nyon

Le délai de participation est fixé au 2 septembre prochain. La remise des prix aura quant à elle lieu le 19 novembre 2024.

Lauréates des prix artistiques de 2023



Consacré pour cette édition aux arts visuels et plastiques, le Prix artistique de la Région a été décerné à la photographe **Delphine Schacher**, laquelle s'est distinguée pour l'ensemble de ses travaux, exposés dans différents lieux et festivals entre la Suisse, la France, le Portugal et la Hollande.



Le Prix de la Ville est quant à lui revenu à **Mei Fa Tan**. Réalisatrice de clips vidéo et de courts-métrages, elle a réalisé près d'une centaine de projets récompensés dans des compétitions officielles.

Photos @ Site internet de la Région de Nyon

CULTURE & SOCIAL

Recherche de chauffeurs bénévoles

A la demande de l'association des Chauffeurs Bénévoles de la section Nyon-Gland, nous relayons ci-après leur appel au bénévolat.

Nous cherchons des Chauffeurs Bénévoles (H ou F)

Dans bon nombre de cas, grâce aux Chauffeurs Bénévoles, les personnes atteintes dans leur santé et leur autonomie peuvent continuer à vivre chez elles et dans leur Commune. Ce n'est pas le moindre des objectifs poursuivis par l'ASBV (Association des Services Bénévoles Vaudois) et ses Chauffeurs Bénévoles depuis 40 ans dans la région du district de Nyon.

La demande pour ce service connaît un accroissement considérable en raison, entre autres, de la politique de maintien à domicile des personnes âgées. Malheureusement, le recrutement de nouveaux bénévoles ne suit pas du tout le sens de la demande... D'où notre appel à l'aide !

Compétences recherchées

- A l'aise dans les contacts interpersonnels
- Amabilité, empathie et aptitude à aider le bénéficiaire
- Fiabilité et ponctualité
- Possession d'un permis de conduire valable, d'une voiture personnelle et d'une adresse e-mail. Les kms sont remboursés et une assurance-casco est souscrite collectivement.

Chiffres clés de 2023	
Communes desservies	32
Chauffeurs Bénévoles	85
Bénéficiaires transportés	604
Courses effectuées	7'820
Km parcourus	227'172

Engagement en fonction de vos disponibilités (pas de contrainte minimale à respecter).

Serez-vous le prochain ou la prochaine Bénévole ? Nous nous réjouissons de vous accueillir dans notre équipe !

Plus de renseignements ? Visitez notre site asbv.ch ou écrivez à notre secrétaire philippe.frelechoux@sunrise.ch qui se fera un plaisir de vous répondre. A bientôt !



**CHAUFFEURS BENEVOLES
SECTION NYON - GLAND**

L'ASBV, Chauffeurs Bénévoles, section Nyon-Gland, est une organisation active depuis 1983 qui a pour mission essentielle le transport de personnes pour des raisons médicales ou paramédicales. Les bénéficiaires des transports organisés sont des personnes à mobilité réduite, sans fauteuil roulant, soit celles qui, en raison d'une dépendance physique, psychique ou sensorielle, temporaire ou chronique, sont dans l'impossibilité de prendre seules les transports publics en commun ou un taxi.

ASBV Nyon-Gland - Permanence téléphonique : Lu-Ve de 09h30 à 11h30 - 022 365 77 55 - Rue des Marchandises 17, 1260 Nyon - Site internet : www.asbv.ch

VIE COMMUNALE

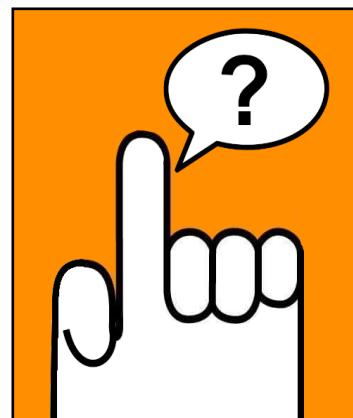
« Founex en dialogue » Rencontres avec la Municipalité

Vous avez des questions à poser à la Municipalité ? Vous souhaitez rencontrer les autorités communales ? Alors venez échanger avec les élus autour d'un café !

La Municipalité vous propose en effet un nouveau rendez-vous régulier : « **Founex en Dialogue** ».

Se déroulant à l'Auberge communale ou au sein de la maison de Commune, ces moments d'échange se veulent conviviaux et informels, favorisant la communication directe. Ils auront lieu une fois par trimestre.

A chacune de ces occasions, une délégation de deux municipaux sera présente pour aborder les thématiques propres à leur dicastère, mais aussi pour répondre à toutes questions d'ordre général sur la politique locale. Vous pourrez alors poser vos questions, partager vos préoccupations ou faire vos remarques et suggestions, le tout sans restriction.



La participation est ouverte à tous les habitants de Founex.

Planning des prochaines rencontres

- Lundi 23 septembre 2024 - de 17h00 à 18h00 - Auberge communale
- Samedi 7 décembre 2024 - de 11h00 à 12h00 - Maison de Commune
- Samedi 8 mars 2025 - de 9h00 à 10h00 - Maison de Commune
- Lundi 16 juin 2025 - de 18h00 à 19h00 - Auberge communale

Dernière séance du Conseil communal

Lors de sa séance du 17 juin 2024, le Conseil communal de Founex a :

- Approuvé le préavis N° 033/2021-2026 portant sur les comptes et le rapport de gestion 2023
- Approuvé le préavis N° 034/2021-2026 concernant une demande de crédit complémentaire de CHF 150'000.00 en vue de la révision du PACom
- Approuvé le préavis N° 035/2021-2026 lié à une demande de crédit complémentaire de CHF 2'500.00 nécessaire à l'étude en vue de la rénovation de l'extension de l'école primaire
- Approuvé le préavis N° 036/2021-2026 portant sur une demande de crédit de CHF 500'000.00 afin de finaliser le mur de soutènement et les aménagements au niveau de l'accès au port
- Approuvé le préavis N° 037/2021-2026 concernant une demande de crédit de CHF 265'000.00 en vue du remplacement de luminaires de l'éclairage public et mettre en place une télégestion

Prochaine séance

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le lundi 30 septembre 2024, à 20h15

AGENDA & DIVERS

Si dans notre dernière édition l'occasion nous a été donnée de vous annoncer toutes les manifestations locales à venir jusqu'à fin août, nous profitons cette fois du présent espace pour vous présenter plus en détails les événements majeurs à venir tout prochainement.

Semaine du Soir de Founex

Du 12 au 16 août 2024, une semaine de régates et d'animations se déroulera au port de Founex.



Photo @ www.semainedusoir.ch

La Semaine du soir est une compétition dont une manche se déroule chaque soir d'une semaine du lundi au vendredi. Cet événement sportif fait partie des rendez-vous les plus fréquentés de la saison vélique lémanique. Rendue incontournable par la qualité de ses régates et son ambiance conviviale et familiale, la SSF peut compter sur un comité d'organisation expérimenté et une équipe de bénévoles motivés.

Chaque soir de la Semaine, des concerts sont organisés à terre, agrémentés de bars et de restauration.

Fête au village de Founex

La Commune sera en liesse les 23 et 24 août 2024 à l'occasion de la 16ème édition de la Fête au village. Comme à son habitude, elle prendra principalement place dans la Grand'Rue, entre l'Auberge communale et le Chemin de la Forge, ainsi que sur le parking de la maison de Commune.

Organisée par l'Union des sociétés locales de Founex, la Fête offre l'occasion à la population de redécouvrir les sociétés locales, qui tiendront des stands présentant leurs activités, tout en vous permettant de vous y restaurer. Au menu sont notamment prévus des mets variés tel que curry indien, malakoffs, chili con carne, goujonnettes de féra du Léman, roastbeef, frites, hamburgers, saucisses, toasts au saumon, crêpes et pâtisseries.

De nombreuses animations encadreront la Fête et des forains seront par ailleurs présents sur le parking de la maison de Commune. Début août, vous recevrez un flyer indiquant détaillant les différentes activités et le livret de fête sera mis en ligne.

Nouveau à Founex : Les Créations de Marion

C'est avec enthousiasme que la Commune accueille un nouveau commerce pour agrémenter sa place villageoise.

Les Créations de Marion est un commerce de fleurs itinérant, proposant principalement des fleurs coupées, des plantes annuelles et vivaces, ainsi que des créations artisanales.

A compter du 29 août prochain, vous pourrez retrouver le stand tenu par Mme Marion Vuillioy tous les jeudis après-midi, de 15h00 à 19h00, au sein de la place villageoise située à côté de l'épicerie.

Nous vous remercions par avance de lui réserver un bon accueil !



Photos @ Instagram - Les Créations de Marion